

ENFERMÉS DEHORS

DES SOLUTIONS DE LOGEMENT POUR
LA TRANSITION VERS L'INDÉPENDANCE
DES JEUNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

SOMMAIRE

PRÉAMBULE - LE MAL-LOGEMENT ET LA PRIVATION DE DOMICILE PARMIL LES JEUNES : UNE SITUATION EUROPÉENNE ALARMANTE.....	3
FOURNIR DES LOGEMENTS ACCESSIBLES, DÉCENTS ET ADAPTÉS : LE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE COMME SOLUTION STRUCTURELLE.....	6
FOURNIR UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ VERS L'AUTONOMIE DANS UN LOGEMENT PÉRENNE.....	7
MAXIMISER LES POSSIBILITÉS DE MOBILITÉ ENTRE DIFFÉRENTS TYPES DE LOGEMENT	10
EN CONCLUSION : FOURNIR DES SOLUTIONS TRANSVERSALES QUI FACILITENT AUSSI L'ACCÈS À LA FORMATION ET À LA VIE PROFESSIONNELLE	12
CE QUI DOIT CHANGER : LES DROITS DES JEUNES N'ATTENDRONT PAS DEMAIN !	14

LE MAL-LOGEMENT ET LA PRIVATION DE DOMICILE PARMIS LES JEUNES : UNE SITUATION EUROPÉENNE ALARMANTE

Dans toute l'Europe, les jeunes de moins de 30 ans ont été particulièrement visés par les coupes budgétaires et les politiques d'austérité ces dernières années. Les politiques « reste chez tes parents » - « *stay at home policies* » - se sont multipliées dans certains pays européens (Royaume-Uni¹, Allemagne, Danemark², Pays-Bas), considérant que les systèmes d'aide sociale sont trop généreux envers les jeunes et qu'il est de la responsabilité des parents d'assumer la transition de leur enfant vers l'autonomie. La discrimination dans le logement basée sur l'âge ou le montant des revenus est fréquente pour les jeunes. Une proportion alarmante des jeunes en Europe sont exclus du marché du logement ou mal-logés. Ces politiques risquent de reléguer une génération entière au seuil de la société. En plus d'être particulièrement touchés par l'insalubrité, les jeunes dépensent des sommes astronomiques pour se loger.

En 2015 dans l'Union Européenne :

- 45% des jeunes âgés de 18 à 34 ans qui vivaient chez leurs parents avaient un emploi précaire.
- 27% des jeunes âgés de 16 à 24 ans vivaient dans des logements surpeuplés, contre 17% de la population totale européenne.
- Parmi les jeunes Européens de 20 à 29 ans sous le seuil de pauvreté, 15% étaient en situation de privation sévère liée au logement, c'est-à-dire vivaient dans un logement caractérisé par la suroccupation et par au moins un des critères de la privation de logement³, et 47% étaient en taux d'effort excessif en Europe, c'est-à-dire dépensaient plus de 40% de leurs revenus dans le logement. Ainsi, **en Europe, presque un jeune en situation de pauvreté sur deux voit sa stabilité et son bien-être mis en danger par les dépenses de logement**. Les pays où ce pourcentage dépasse les 50% sont l'Autriche (50%), la Belgique (53%), le Danemark (82%), l'Allemagne (64%), les Pays-Bas (75%), la Suède (54%), le Royaume-Uni (56%) et la Grèce, où 96% des jeunes en situation de pauvreté sont en taux d'effort excessif – une augmentation de 37% depuis 2008⁴.

¹ Au Royaume-Uni, le droit "automatique" des 18-21 ans à recevoir des aides au logement a été supprimé. Les aides au logement pour les jeunes célibataires de moins de 35 ans locataires dans le parc privé sont conditionnées au « taux logement partagé » ("shared accommodation rate"), selon lequel le montant maximum des aides reçues équivaut au prix de la location d'une chambre simple dans un logement partagé. Cela décourage la vie en autonomie. Dans l'enquête 2014 d'Homeless Link, les prestataires de services ont estimé que par rapport à 2013, une plus grande proportion des jeunes sans domicile avec lesquels ils travaillent se retrouvaient dans cette situation à cause de problèmes financiers et des coupes dans les aides. Le surpeuplement et les impayés de loyer ou de crédit immobilier sont aussi apparus comme ayant joué un plus grand rôle dans leur situation qu'en 2013 (Homeless Link, 2014d).

² <http://www.feantsaresearch.all2all.org/IMG/pdf/feantsa-ejh2009-article-5.pdf> : Les résultats de cette étude indiquent que les conditions structurelles, dont l'alternance des niveaux d'aide et le manque de logement abordables, affectent particulièrement les jeunes. De plus, dans une évaluation du "programme de villes", qui visait l'amélioration des services sociaux pour les groupes vulnérables dans les six plus grandes villes danoises, de nombreux prestataires de services et d'autres acteurs locaux ont affirmé qu'il était particulièrement difficile pour les jeunes sans-domicile de trouver un logement abordable (Benjaminsen et al., 2006).

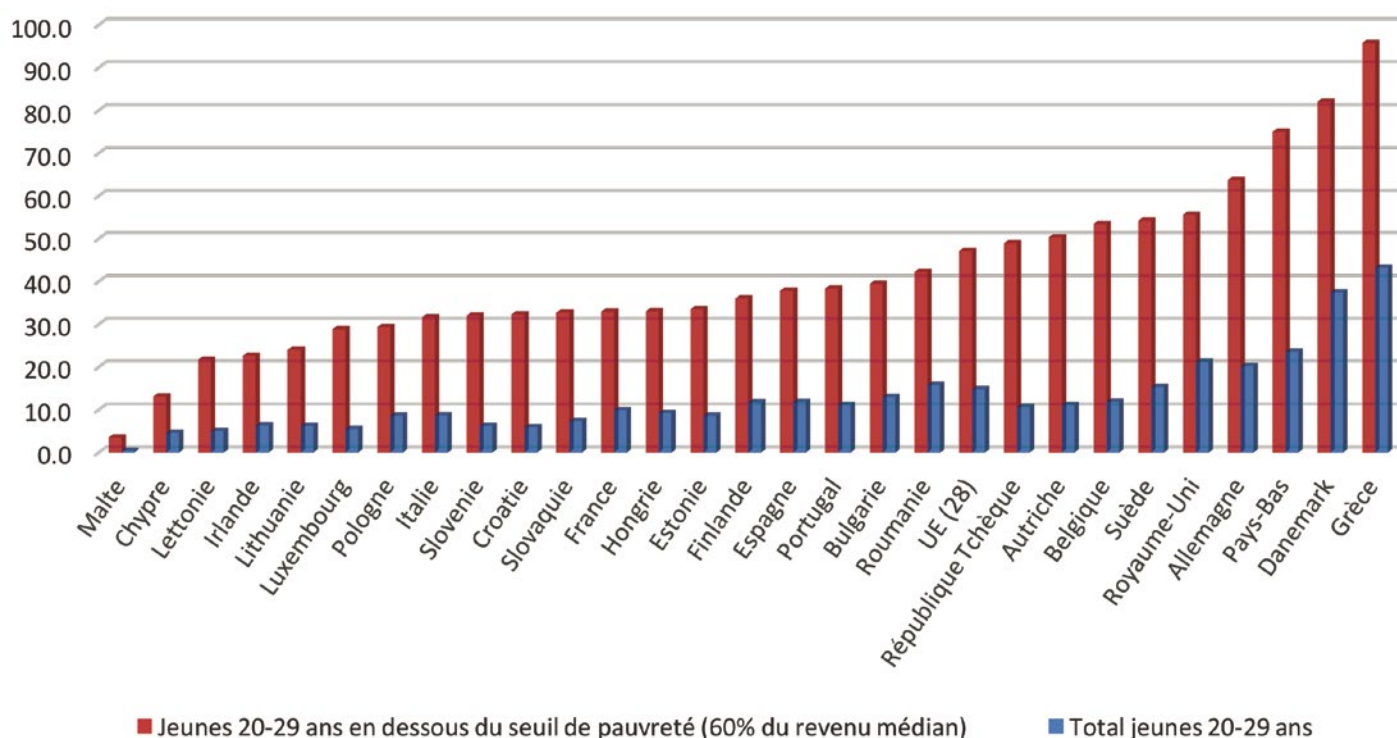
³ Soit des fuites dans la toiture, soit l'absence de douche/baignoire ou de toilettes à l'intérieur, soit une absence substantielle de lumière.

⁴ Source Eurostat EUSILC 2015. De manière générale, les proportions les plus élevées de jeunes en situation d'éviction du marché du logement du fait des coûts ou en situation de privation de domicile se trouvent plutôt dans les pays du Nord et de l'Ouest européens. Cela reflète probablement le fait que les pays ayant une définition plus restreinte de la privation de domicile, comme c'est le cas pour les pays du Sud et de l'Est de l'Europe, ne capturent pas entièrement l'ampleur des difficultés de logement rencontrées par les jeunes. De plus, les jeunes adultes ont tendance à quitter le logement familial plus tôt au Nord et à l'Ouest qu'au Sud et à l'Est. Les raisons de ce phénomène sont complexes : l'âge de s'installer, de se marier, de poursuivre une formation, les prix du logement et les taux de chômage sont différents d'un pays à l'autre.

Jeunes de 20 à 29 ans en taux d'effort excessif (en %, en 2015)

soit dépensant plus de 40% de leurs revenus dans le logement

Source : Eurostat



Dans un contexte économique d'austérité budgétaire de chômage et de précarité élevés, les jeunes en situation de vulnérabilité sont particulièrement touchés.

Les jeunes particulièrement vulnérables face au mal-logement et à la privation de domicile peuvent être :

- Les **jeunes qui ne peuvent pas rester dans le domicile familial pour des raisons variées**, en raison de ruptures familiales, violences et abus domestiques
- Les **jeunes sortant de l'aide à l'enfance ou d'institutions spécialisées** : une fois considérés comme adultes, ils sont le plus souvent exclus du système d'aide public, ce qui leur retire l'accès accompagné à l'éducation, aux aides sociales et au logement
- Les **jeunes migrants avec ou sans statut**, qui peuvent faire face à un isolement culturel, aux barrières de la langue, à des emplois précaires et peu valorisants, à des tensions et du stress familial
- Les **jeunes victimes de discrimination**, en particulier les jeunes LGBTQI
- Les **jeunes ayant des problèmes d'addictions**
- Les **jeunes sortant d'institution pénitentiaire**, pour qui l'accompagnement à la sortie concernant le logement, les allocations et l'insertion professionnelles sont trop souvent inaccessibles
- Les **jeunes ayant des problèmes de santé mentale** : une majorité de jeunes sans-domicile sont confrontés à des enjeux de santé mentale, ce qui peut ajouter des risques et des obstacles à une expérience difficile en soi

La tranche d'âge des 18-29 ans représenterait 20 à 30% du nombre total de personnes sans-domicile dans la majorité des pays européens⁵. De plus en plus de jeunes demandent de l'aide auprès des services sociaux, mais pour autant, de nombreux jeunes sans-domicile évitent de demander cette aide avant d'être vraiment dans une situation insoutenable. Ils ont tendance à épuiser leurs possibilités alternatives en restant chez des amis, de la famille ou d'autres contacts avant de demander de l'aide auprès du secteur. Ces situations sont très peu visibles, et peuvent potentiellement conduire à des situations dangereuses ou abusives. Au Royaume-Uni, le rapport annuel d'Homeless Link estime qu'environ la moitié des personnes passant par l'hébergement d'urgence et les projets de logement accompagné ont entre 18 et 24 ans. On observe une forte augmentation du nombre de jeunes sans-domicile dans de nombreux pays : de 50%

aux Pays-Bas entre 2015 et 2016⁶, de 78% en Irlande ces trois dernières années⁷, et de 85% au Danemark entre 2009 et 2015⁸.

Si la pénurie structurelle de logement abordable affecte tout particulièrement la population jeune, il existe des solutions adaptées de logement pour les jeunes en général (comme par exemple la construction de logement étudiant innovant⁹). Nous aborderons ici les initiatives ciblées de logement abordable pour les jeunes en situation de vulnérabilité. **La privation de domicile parmi les jeunes est distincte de celle vécue par les adultes, les causes et conditions étant différentes ; les réponses et solutions doivent par conséquent l'être également. La route vers l'indépendance passe inévitablement par le logement.**

L'innovation et les « solutions » sont des concepts mouvants, malléables selon les points de vue qui y font appel. Pour certains, « innover » peut passer par la dérégulation des normes de logement afin de produire des logements plus petits, aux prix plus faibles¹⁰. Dans l'optique de cette série de publications, notre volonté est d'évoquer des expériences qui vont plus loin qu'un simple « pansement » au marché, et qui permettent de remettre le logement à la place qu'il devrait occuper : non pas un produit d'investissement, mais un droit consacré par les traités internationaux¹¹.

⁵ Busch-Geertsema, Benjaminsen, Filipović Hrast & Pleace, 2014.

⁶ Bureau des statistiques nationales (CBS) (2016), disponible à l'adresse : <https://www.cbs.nl/nl-nl/nieuws/2016/51/dakloos-vaker-jong-enniet-westers>

⁷ Department of Housing, <http://www.independent.ie/irish-news/news/number-of-homeless-18-to-24-year-olds-soared-by-78pc-over-the-last-three-years-35628893.html>

⁸ Benjaminsen & Hesselberg Lauritzen, 2015.

⁹ Par exemple des villages étudiants flottants en Suède et au Danemark : <https://euobserver.com/regions/135030> et <https://www.letemps.ch/economie/2016/10/04/une-societe-danoise-teste-logements-flottants-etudiants>

¹⁰ "Private housing developers should build homes with smaller rooms that do not meet existing minimum space standards so that young people can afford to buy them", soit « Les promoteurs privés devraient construire des logements aux pièces plus petites ne répondant pas aux normes minimales d'habitabilité afin que les jeunes puissent se permettre leur achat. » Gavin Barwell, Ministre du Logement et de l'Aménagement du gouvernement anglais, lors de la Conférence des Conservateurs à Birmingham en Septembre 2016 <http://www.independent.co.uk/news/uk/politics/housing-crisis-gavin-barwell-flats-smaller-pocket-a7344061.html>

¹¹ Voir Fondation Abbé Pierre & FEANTSA, « Les obligations faites aux Etats en matière de droit au logement à travers la jurisprudence européenne », disponible sur : <http://www.fondation-abbé-pierre.fr/nos-actions/comprendre-et-interpeller/europe-les-etats-ont-des-obligations-en-matiere-de-droit-au-logement>

Fournir des logements accessibles, décents et adaptés : Le logement social et abordable comme solution structurelle

L'hébergement d'urgence ne constitue pas une solution durable aux problèmes auxquels sont confrontés les jeunes sans-domicile, et cela peut même empirer leur situation : le recours à l'hébergement de courte durée et à l'accueil d'urgence non spécialisé devrait donc être minimisé. L'investissement dans le logement social est donc fondamental pour l'accessibilité du logement.

Aux **Pays-Bas**, les organisations de logement social travaillent avec les services de santé afin de fournir des logements adaptés aux jeunes en difficulté (maisons partagées, appartements en colocation) et de les soutenir dans la transition vers l'indépendance¹². Certains projets innovants de partenariats ont également pu voir le jour. C'est le cas par exemple **Startblok Riekerhaven**¹³ à **Amsterdam**, porté par une organisation de logement *De Key* en coopération avec *Socius Wonen* et la municipalité d'Amsterdam : un ancien terrain de sport a été mis à disposition pour un projet de 565 logements accueillant à la fois de jeunes réfugiés et des jeunes Hollandais (étudiants, jeunes travailleurs, en insertion), entre 18 et 28 ans. Une gouvernance innovante a été mise en place, l'organisation du projet étant auto-gérée par la communauté des jeunes habitants.

Certains programmes encouragent les échanges intergénérationnels au sein des parcs de logement social : en **Italie** à **Milan**, le projet **Ospitalita' Solidale**, mené par les coopératives *Dar Casa* et *Comunita Progetto* et par l'organisation *Arci Milano*, permet à 23 jeunes de 18 à 30 ans d'être logés dans des chambres rénovées et meublées du parc social du Nord et du Sud de Milan, dans des quartiers où vivent des personnes âgées en demande d'aides ponctuelles. Les jeunes contribuent au bien-être de ces personnes et à l'animation de la vie du quartier en se portant bénévole au moins 10 heures par mois -ce temps étant aménagé en adéquation avec l'activité professionnelle/la formation des jeunes-. Ils ont également accès à un accompagnement vers l'autonomie dans le logement et vers l'emploi. En échange, ils paient un loyer réduit (jusqu'à 370€ par mois charges incluses).

En **France**, comme dans d'autres pays¹⁴, l'intermédiation locative est un outil qui permet de mobiliser le parc privé à des fins de logement abordable. Les **Agences Immobilières à Vocation Sociale** peuvent être évoquées ici, même si elles ne sont pas seulement destinées au

logement des jeunes : celle de **Brest**¹⁵ tente de mettre à disposition des jeunes des logements autonomes, dans un contexte de pénurie de places dans les Foyers Jeunes Travailleurs et d'inadaptabilité des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Des innovations en matière de construction rapide et peu coûteuse ont vu le jour pour les jeunes ne pouvant pas assumer les prix du marché, comme le projet **Y:Cube** en **Angleterre**, porté par l'organisation *YMCA*¹⁶. Il s'agit d'un système modulaire d'unités de logement autonomes, destiné à du logement de moyen terme. Le premier projet opérationnel de ce type a ouvert à **Mitcham** dans le **Sud-Ouest de Londres** en septembre 2015 : 36 appartements, loués à 65% du prix du marché locatif privé local pour les personnes touchant des allocations, le loyer étant conditionné au montant de l'aide locale au logement. La méthode de construction hors site -les unités sont déplacées sur les terrains après construction-, la rapidité de la construction -environ 5 mois- et de l'installation ont permis des coûts de production bien inférieurs à une unité équivalente construite de manière conventionnelle -environ 25% moins cher-. Un système innovant de construction breveté, basé sur un système de murs et de toits en panneaux (« Panelised Wall & Roof System »), permet à la fois de réduire les coûts de construction et d'atteindre des niveaux avancés de performance énergétique dans les logements. Les unités *Y:Cube* sont une solution évolutive, car elles s'adaptent aux terrains achetés ou loués et peuvent être installées sur des friches urbaines inutilisées ou qui ne sont pas viables pour la construction traditionnelle. À l'origine, le projet était destiné à l'accueil de personnes isolées sortant d'hébergement d'urgence ou de logement accompagné de l'association *YMCA*. Il a ensuite été étendu aux jeunes sortant de l'aide à l'enfance, aux étudiants et aux familles défavorisées. Les contrats de location sont d'une durée de 3 à 5 ans. Le projet est donc conçu de manière à fournir une étape supplémentaire de logement à moyen-terme pour les personnes ayant besoin d'un logement abordable.

¹² <http://www.triviumzhz.nl/tm%2018/kamertrainingenb.html>

¹³ <http://www.startblok.amsterdam/>

¹⁴ <http://www.feantsa.org/en/toolkit/2012/05/11/social-rental-agencies-an-innovative-housing-led-response-to-homelessness?bcParent=27>

¹⁵ <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/brest-la-fondation-soutient-le-logement-des-jeunes>

¹⁶ <http://www.ymcalsw.org/ycube/>

FOURNIR UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ VERS L'AUTONOMIE DANS UN LOGEMENT PÉRENNE

L'accès à un logement abordable sans préconditions est essentiel : la mise à disposition de ces logements pour des jeunes en difficulté doit prendre en compte leurs besoins dans toute leur multiplicité afin que l'insertion par le logement soit la plus adaptée possible. C'est en cela que les approches basées sur les droits humains, Housing First for Youth, ou Logement d'Abord pour les jeunes, sont essentielles pour la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre le sans-abrisme parmi les jeunes. Les jeunes sans-domicile ou sortant de la protection de l'enfance sont prioritaires pour ces projets, qui fleurissent en **Finlande**, en **Irlande**¹⁷, en **Ecosse**¹⁸, en **Italie**¹⁹ - où un projet Logement d'Abord accueille également de jeunes migrants sans-domicile²⁰. Des projets localisés Logement d'Abord pour les jeunes ont également été créés en France et en Belgique.

Les projets Logement d'Abord destinés aux jeunes doivent correspondre à cinq principes essentiels²¹ :

1. Un accès immédiat au logement sans préconditions
2. Une voix – un choix – et une auto-détermination par les jeunes eux-mêmes
3. Un développement positif et une orientation vers le bien-être
4. Un accompagnement individualisé et organisé à partir du client
5. Une inclusion sociale et locale

A **Mulhouse**, en **France**, l'association *SURSO* a monté en 2010 le projet **Logis Jeunes**, qui met à disposition de jeunes sans domicile de 18 à 25 ans 40 logements

en intermédiation locative. La mise à disposition d'un logement est complétée par un accompagnement personnalisé. Le contrat peut durer entre 1 et 2 ans, sans date de sortie prédéfinie et peut prendre fin soit par glissement de bail, soit par relogement. L'un des aspects les plus innovants de ce projet réside dans la flexibilité du loyer : les jeunes paient un loyer résiduel s'ils ont un revenu, mais n'en paient pas s'ils sont sans ressources. La Fondation Abbé Pierre finance le mobilier. Les jeunes visés par ce dispositif sont ceux fréquentant les accueils de jour (vivant à la rue, en squat, hébergés par le 115 ou chez des tiers), les jeunes en rupture familiale, les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle ou sans accès à des ressources stables. Il existe également en **France** les modèles reconnus des **Foyers de Jeunes** et des **Résidences Habitat Jeunes** -qui proposent à la fois hébergement collectif et projets socio-éducatifs à des jeunes en mobilité professionnelle, en parcours d'insertion ou en formation. Ces dispositifs favorisent les échanges et la mixité sociale²². Il existe également des **pensions de famille/maisons-relais**, qui permettent un logement à durée indéterminée à la fois personnel et collectif, chaleureux de par sa taille réduite, intergénérationnel, et avec un soutien personnalisé fourni par les hôtes²³.

En **Belgique**, dans les villes de **Bonheiden** et **Mechelen**, le projet **Kaizen**²⁴ inspiré du modèle Logement d'Abord a été créé par l'association *Jeugdorp* et accueille des jeunes de 18 à 25 ans qui risquent d'être privés de domicile. Ces jeunes connaissent des difficultés psychologiques en matière d'autonomie personnelle et sociale, et ont besoin d'une combinaison entre logement et accompagnement pour effectuer la transition entre la fin de l'adolescence et l'âge adulte. L'équipe est attentive à la mise en place d'une évolution progressive de l'autonomie du jeune en fonction de son cadre de vie. Elle s'appuie sur un réseau informel

¹⁷ Projets « Housing First for Youth » par Focus Ireland à Limerick -40 jeunes logés- en partenariat avec le conseil du comté de Limerick et l'agence Tusla, également étendus à Cork, Waterford, Tiperrary Nord, Dublin et Clare.

¹⁸ <http://www.rocktrust.org/>

¹⁹ Projet Housing First porté par les associations Apriti Cuore et Caritas à Palerme, pouvant accueillir 6 jeunes sortant de la protection à l'enfance.

²⁰ Projet Housing First à Ragusa, qui accueille entre autres des familles et des jeunes isolés migrants avec ou sans statut légal, et qui les soutiennent dans l'accès au logement, la santé, la médiation linguistique, l'intégration et si nécessaire l'obtention de leur statut légal. Les fonds pour financer le projet viennent à la fois du Diocèse de Ragusa, de donations privées, du gouvernement et des Fonds Européens d'Investissement. Si le bénéficiaire n'a pas de revenu minimum ou d'allocations sociales, le loyer est entièrement pris en charge par Housing First Ragusa. Les logements sont mobilisés sur le parc locatif privé.

²¹ Définition proposée par Vers un Chez Soi Canada : <http://awayhome.ca/2016/09/14/housing-first-for-youth-hf4y-a-way-homes-collaborative-vision/>

²² Pour plus d'informations : <http://www.arfi.asso.fr/>

²³ Pour plus d'informations : <http://www.unafo.org/les-pensions-de-famille.html>

²⁴ <http://www.jeugdorp.be/afdelingen.php?qr=6>

de partenariats avec d'autres services d'aide sociale dans les communautés et localités voisines. Le projet comprend 8 studios dans un établissement de soins résidentiel -appartenant à l'association *Jeugdorp*- et 11 appartements au sein de la ville de Mechelen loués par l'association. La méthodologie est évolutive : l'objectif principal est de créer un cadre de vie stable et sécurisé, caractérisé par un programme quotidien structuré. Le résident est acteur à part entière du projet, la participation active étant un point central de l'approche de *Kaizen*. Une des spécificités de l'approche réside dans l'idée qu'une partie de la solution aux problèmes de la personne est déjà accessible, mais qu'elle a besoin de soutien et de facilitation. La durée de séjour varie entre 6 et 12 mois, la perspective d'avoir 6 mois devant soi étant particulièrement importante pour les résidents qui sont orientés vers *Kaizen*.

Le modèle Logement d'Abord a été au centre de la stratégie nationale de réduction du sans-abrisme en **Finlande** depuis 2008²⁵. Dans ce cadre, afin de compléter le service d'orientation dans le logement à disposition des jeunes, plusieurs autorités locales et ONG ont développé des mesures préventives. Sont proposés par exemple des cours sur le logement pour les jeunes sans-domicile ou pour les jeunes expulsés, ou encore des services mobiles proposant un soutien aux jeunes de moins de 29 ans pour contacter les services publics compétents²⁶. Des parcours logement ont également été développés pour les jeunes qui ont été sans-domicile sur le long terme, avec un soutien psycho-social couvrant différents aspects de la vie quotidienne et un accompagnement à la fois individuel et collectif, avec pour objectifs la sécurisation d'un logement stable et l'intégration sociale. Les programmes de logement type Logement d'Abord sont accessibles entre autres aux jeunes sans domicile consommateurs de drogues²⁷. L'accompagnement peut s'étoffer pour les

jeunes qui souffrent d'addictions et/ou de problèmes de santé mentale²⁸.

L'Association Finlandaise pour le Logement des Jeunes (NAL) est la principale organisation nationale qui a développé des services d'aide au logement destinés aux jeunes. En plus de fournir des logements -4 000 jeunes sont logés par la NAL en Finlande-, l'association offre des services d'accompagnement individuel conçus pour répondre aux besoins des jeunes de moins de 30 ans, qu'ils soient en emploi ou en recherche d'emploi. Cet accompagnement est adapté au cas-par-cas selon les besoins du jeune, et va de conseils dans le parcours logement (*housing advice*), à un accompagnement plus soutenu dans le logement (*housing guidance*), jusqu'à l'accompagnement renforcé dans le logement (*supported housing*). Ce dernier place le conseiller logement au cœur d'un accompagnement global, afin d'assister le jeune locataire dans tous les aspects de la vie quotidienne (le logement, mais aussi les loisirs, l'insertion professionnelle/la formation et le lien avec les autorités et services publics). L'accompagnement dans le logement vise à assurer le succès de l'indépendance, tout en renforçant la coopération entre le gestionnaire de l'appartement et le locataire ; il est en particulier destiné aux jeunes qui ont des problèmes pour gérer leur budget et payer leur loyer. Cet accompagnement place le conseiller uniquement sur le volet logement de la vie quotidienne (gestion du loyer, entretien de l'appartement...). L'association coopère étroitement avec les municipalités et les autres services d'aide sociale. Les locataires ont en outre la possibilité de continuer à vivre dans le même appartement après la période d'accompagnement. Les méthodes du travail de prévention incluent une sélection responsable des locataires -où le conseiller et l'administrateur immobilier s'entretiennent avec le futur locataire, évaluent ensemble les possibilités

²⁵ Programmes PAAVO I et PAAVO II, pour plus d'informations : https://helda.helsinki.fi/bitstream/handle/10138/153258/YMra_3en_2015.pdf?sequence=5

²⁶ Ces services mobiles incluent des maraudes en rue, du travail social mobile ou des efforts ciblés concentrés sur des groupes vulnérables/des environnements spécifiques. Le projet *Vamos*, mené par l'Institut d'Helsinki en partenariat avec la ville d'Helsinki, la Région, le Ministère de l'éducation et le Fonds Social Européen, qui a été conçu pour accompagner les jeunes de 17 à 29 ans en décrochage scolaire, a été particulièrement performant ; le modèle est ainsi reconduit pour différents projets, entre autres destinés aux jeunes avec un parcours d'immigration et les jeunes demandeurs d'asile. Pour plus d'informations, voir <https://www.eurodiaconia.org/fr/2016/06/finland-vamos-services-reached-over-1400-young-people/>

²⁷ L'unité de logement Ruusulankatu est une unité Logement d'Abord dédiée aux jeunes adultes.

²⁸ Les unités de logement Alppikatu et Aurora House sont spécialisées pour le logement des jeunes aux besoins particulièrement complexes. Le défi ici réside dans la construction de la confiance avec certains jeunes qui sont réticents envers les services, afin de pouvoir les accompagner dans la transition entre ces unités de logement et un cadre de vie plus indépendant.

de vie en indépendance et orientent vers l'option la plus adaptée-, un focus sur l'orientation, une intervention rapide en cas de problème lié au logement et un renforcement de la responsabilité commune des locataires via des activités de groupes.

Les logements avec accompagnement renforcé fournis par la *NAL* sont particulièrement adaptés pour les jeunes de 16 à 34 ans sortant d'une situation familiale complexe, des services de protection de l'enfance²⁹, pour les jeunes migrants, pour les jeunes familles,

pour les jeunes sortant de prison ou pour les jeunes en rémission de problèmes de santé mentale ou d'abus de drogues. L'association a également développé une série de publications sur le logement des jeunes, afin de répondre au manque de connaissance en matière de droits et devoirs du locataire, et de soutenir les formateurs et conseillers via des documents mis à jour régulièrement : le succès des guides « **ABC du logement** » a mené la *NAL* à publier chaque année un guide « **Une maison à soi** »³⁰, accessible en plusieurs langues, dont l'anglais et l'arabe.

²⁹ Les jeunes sortant des services de protection de l'enfance ont droit à un accompagnement individuel concernant le logement, les services sociaux et l'insertion professionnelle, fourni par les autorités responsables de la protection de l'enfance.

³⁰ « *Home of your own – A Young Person's Guide for Becoming Independent* », à lire en anglais sur <http://www.nal.fi/wp-content/uploads/2014/09/Omaan-kotiin-2015-2016-EN.pdf>

MAXIMISER LES POSSIBILITÉS DE MOBILITÉ ENTRE DIFFÉRENTS TYPES DE LOGEMENT

Les jeunes en difficulté traversent différentes étapes de vie. Les acteurs du terrain parlent de parcours en dent de scie de l'ensemble des problématiques (emploi, logement, rapport au tissu familial, addictions, ...). La marginalisation résulte souvent d'une accumulation de phases creuses touchant différentes problématiques. Empêcher activement l'accumulation de ces phases creuses fait partie des moyens pour éviter l'exclusion. Par exemple, la stabilité dans le logement doit pallier aux irrégularités de l'emploi. Etant donné l'instabilité de ces phases pour les jeunes adultes, il s'agit de trouver un équilibre entre sécurisation et possibilité de mobilités entre différents types de logement. D'où l'intérêt d'avoir un éventail d'options à disposition, dans l'idéal interconnectées et complémentaires. Cela doit être pris avec précaution : la flexibilité ainsi acquise ne doit pas desservir l'accès au logement sans préconditions des jeunes, qui est un élément essentiel de l'inclusion sociale.

En Angleterre, les autorités locales ont utilisé les **hébergements accompagnés** - *supported lodgings* - afin de réduire la privation de domicile chez les jeunes³¹, ce qui a permis d'éliminer le recours au *bed and breakfast*. Il s'agit d'une chambre au sein d'une maison familiale, où le jeune partage les autres espaces avec l'hôte - une famille, un couple ou une personne seule -. S'il n'est pas adapté à tous les profils, c'est un modèle intéressant pour ses liens avec l'employabilité, pour la gestion de l'abus de substances, ainsi que pour contrer l'isolement dont beaucoup de ces jeunes souffrent. Cette problématique de l'isolement est également prise en compte par les projets de « **locataires-pairs** » - *peer landlords*³², qui permettent un juste équilibre entre accompagnement et indépendance en proposant des logements en colocation avec une personne « mentor » qui a déjà eu l'expérience de la privation de domicile étant jeune. Dans chaque maison, un soutien est apporté par ce *peer landlord*, qui est l'un des locataires. Il reçoit lui-même un soutien pour incarner le rôle d'un accompagnateur informel, positif, « modèle » pour les autres locataires. Grâce aux loyers faibles car subventionnés, les locataires apprennent les compétences requises pour la vie en autonomie et font des économies pour leur futur logement indépendant.

En Ecosse, les organisations *Crisis* et *Rock Trust* ont acquis une expertise en matière de **locations partagées** - *shared tenancies* - pour les jeunes sans-domicile. L'organisation *Trust in Fife* gère un système performant

de **garantie solidaire de caution locative** - *RDGS, Rent Deposit Guarantee Schemes* -. Elle a lancé le projet « **Tenancy Share** » en Juin 2013. Il s'agit d'accompagner des jeunes sans-domicile dans des locations partagées du marché locatif privé en les dotant des compétences nécessaires au maintien de la location et en leur fournissant les moyens de trouver les colocataires et le logement adéquats³³.

Il existe en Belgique, à **Bruxelles** et **Charleroi**, des projets de logements de transit pour les jeunes en difficulté, les **KAP (Kot Autonome Provisoire)**, ouverts aux jeunes sans-domicile entre 16 et 25 ans : l'association *CEMO asbl - Centre d'Education en Milieu Ouvert* dispose de dix appartements de transit, complètement équipés. L'objectif est d'offrir un logement autonome et provisoire et de créer les conditions nécessaires à un accompagnement éducatif et psycho-social global portant sur la résolution de la situation et l'élaboration de perspectives d'avenir (situation familiale, scolarité, mise en autonomie, etc.). La personne hébergée peut séjourner pendant trois mois puis renouveler sa demande 3 fois soit un hébergement maximum d'1 an. L'association dépend du secteur de l'aide à la jeunesse. Le *CEMO* travaille en partenariat avec différentes Agences immobilières sociales - AIS de Saint-Gilles, AIS Logement Pour Tous -, et base le montant de la charge locative sur les grilles des AIS - cette charge comprend un montant pour le loyer, un montant de provisions de charge et un montant pour une épargne mensuelle³⁴.

³¹ https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/7861/makingadifference.pdf

³² <https://www.commonwealhousing.org.uk/our-projects/peer-landlord-london>

³³ <https://www.crisis.org.uk/about-us/blogs/though-sharing-is-often-the-only-option-it-can-be-a-good-one/> Voir également le programme de partage de solutions de Rock Trust : <http://www.rocktrust.org/wp-content/uploads/2016/07/Creating-Shared-Tenancies-Natalie-Dawson-Crisis.pdf>

³⁴ Plus d'informations sur <http://www.cemoasbl.be/>

Les systèmes d'accès au logement des jeunes sortant de la protection de l'enfance sont très inégaux selon les pays³⁵. Le **système irlandais** –« *aftercare* »- est particulièrement innovant en la matière. En 2015, la signature d'un amendement sur la Loi sur la protection de l'enfance (*Child Care Act*) a instauré une obligation pour l'Agence de l'Enfance et de la Famille (*Tusla*) de préparer un plan de sortie de la protection de l'enfance pour tout enfant ou jeune personne éligible³⁶. Il s'agit d'un plan individuel basé sur l'évaluation des compétences et des besoins du jeune, qui présente les différents types d'accompagnement disponibles pour la transition et les personnes accompagnantes. Le choix de recourir à un plan de transition appartient au jeune, qui peut faire ce choix à n'importe quel moment avant ses 21 ans. Ce droit peut être étendu jusqu'à la fin d'une formation que le jeune aurait intégrée, jusqu'à l'âge de 23 ans. Le plan ne se construit pas pour mais avec le bénéficiaire. Un plan individuel financier y est intégré, et permet par exemple d'obtenir un soutien financier pour les jeunes engagés dans une formation

ou un programme éducatif : l'Agence *Tusla* a ainsi introduit une allocation de transition standardisée (*Standardised Aftercare Allowance*) d'un montant minimum de 300€ par semaine³⁷.

Dans la plupart des autres pays européens, ce droit n'est pas reconnu, et les jeunes sortant de la protection de l'enfance à leur majorité peuvent se retrouver abandonnés sur des marchés du logement et du travail particulièrement sélectifs, excluants, avec des règles radicalement différentes de celles des services sociaux qu'ils ont pu connaître jusque-là. Certains projets, comme celui de *La Touline* en **France** -mené par *Les Apprentis d'Auteuil* et offrant un accompagnement à l'insertion aux jeunes de 17 à 25 ans qui ont quitté les services de la protection de l'enfance depuis moins de 3 ans-³⁸, tentent de compenser le manque d'action des autorités publiques nationales ; mais la taille et les moyens de ces projets ne sont pas suffisants pour résoudre une question systémique.

³⁵ Voir le rapport « Accelerate to independence: Aftercare guarantee in youth care via personal budget », disponible sur : <https://sites.google.com/site/aftercareguarantee/tasks/outcomes>

³⁶ Le texte législatif est disponible sur : <http://www.irishstatutebook.ie/eli/2015/act/45/enacted/en/html>

³⁷ http://www.tusla.ie/uploads/content/Final_Statement_Foster_Care_Version_17th_September_2015.pdf

³⁸ <http://www.la-croix.com/France/Exclusion/Avec-Touline-Apprentis-dAuteuil-gardent-2017-03-24-1200834386>

EN CONCLUSION : FOURNIR DES SOLUTIONS TRANSVERSALES QUI FACILITENT AUSSI L'ACCÈS À LA FORMATION ET À LA VIE PROFESSIONNELLE

L'accès à l'emploi et à la formation est un facteur essentiel de l'intégration. Mais cela ne peut pas être efficient sans un accès préalable à un logement stable, sécurisé et adapté. Cela implique souvent le développement de schémas d'insertion professionnelle adaptés. C'est la raison pour laquelle les projets, joignant accès au logement et accompagnement à l'insertion professionnelle ou à la formation, sont particulièrement intéressants.

Les jeunes sans-domicile sont souvent confrontés à une variété complexe de problèmes qui ne leur permettent pas d'exploiter pleinement les mécanismes mis en place pour l'insertion professionnelle des jeunes ni en emploi, ni en formation. Le parcours vers un emploi traditionnel ou même vers un emploi dans une entreprise de l'économie sociale sera souvent plus long et plus difficile pour certains jeunes sans-domicile. Un accompagnement intensif et un logement stable sont des conditions indispensables pour que ces jeunes puissent saisir des opportunités d'emploi. C'est une des raisons pour lesquelles le mécanisme de la **Garantie Jeunes** développé par la Commission Européenne, dont l'objectif était de garantir un emploi, une formation ou un apprentissage à tous les jeunes de moins de 25 ans dans les 4 mois suivant la sortie d'emploi ou de formation, n'a pas fonctionné pour les jeunes vulnérables aux besoins complexes³⁹. De nombreux projets de réinsertion sociale alliant accès au logement et accès à l'emploi/à la formation pour les jeunes en difficulté ont pourtant été développés un peu partout en Europe.

Le modèle des **Foyers** décrit plus haut, originellement développé en **France**, permet d'encourager des jeunes sans-domicile à vivre ensemble dans un logement communautaire pour une durée déterminée, et met un accent fort sur la formation (y compris sur les compétences de base essentielles à l'indépendance) et l'accès à l'emploi.

A **Birmingham** en **Angleterre**, un schéma innovant « **Live and Work scheme** » a été créé par l'association *St Basils*, en partenariat avec le *West Birmingham Hospitals NHS Trust* : des investisseurs sociaux et différents partenaires locaux se sont associés pour réutiliser un bâtiment vacant appartenant au service public de la santé. Une offre de logement est proposée, accompagnée d'apprentissages payés dans le domaine de la santé pour les jeunes sans-domicile⁴⁰. Les modalités de sélection -une période de formation pour accompagner le jeune dans sa candidature, et l'entretien- en font une solution adaptée pour les jeunes déjà engagés dans le processus d'insertion et qui n'ont pas besoin d'un accompagnement trop soutenu. En **Angleterre** toujours, une association caritative du secteur immobilier, *LandAid*⁴¹, est destinée à la levée de fonds, la sensibilisation et la fourniture bénévole d'expertise immobilière pour les associations travaillant avec les jeunes sans-domicile.

En **Finlande**, l'initiative « **Oman Muotoinen Koti** » (« *Un logement qui me convient* ») a été lancée pour résoudre de manière innovante la privation de domicile chez les jeunes de moins de 25 ans. La première année du projet a été soutenue par le Fonds Social Européen, qui a aujourd'hui passé le relais au Fonds d'Innovation de la Ville d'Helsinki⁴². Des projets de logement permanents sont menés dans le cadre de cette initiative, l'idée principale étant de permettre aux jeunes d'effectuer des travaux communaux en échange d'une compensation pour le paiement du loyer⁴³.

Les jeunes en Europe sont aujourd'hui en première ligne des conséquences des politiques d'austérité, des coupes budgétaires dans les dépenses sociales et de la pénurie de logements abordables. Une distinction doit être faite entre les jeunes privés de domicile en raison de la faiblesse de leurs revenus et des prix excessifs à la location, et les jeunes privés de domicile

³⁹ Voir les conclusions d'une analyse Eurofund des expériences finlandaise et suédoise : "Youth guarantees seem to be more effective for young people who are work-ready and therefore tend to focus more on new labour market entrants than on long-term unemployed young people. [...] The youth guarantees have not proven to be as successful with deeply entrenched and 'hard-to-help' unemployed groups" (Mascherini M., Eurofund, 2012). Voir également Cour des Comptes Européenne, « Youth unemployment – have EU policies made a difference? An assessment of the Youth Guarantee and the Youth Employment Initiative », 2017, disponible en anglais sur : http://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SRI7_5/SR_YOUTH_GUARANTEE_EN.pdf

⁴⁰ <http://www.stbasils.org.uk/news-resources/news/innovative-new-sandwell-live-and-work-scheme-for-young-homeless-will-make-use-of-empty-nhs-properties/>

⁴¹ <http://www.landaid.org/what-we-do>

⁴² Plus d'informations sur : <http://omanmuotoinenkoti.munstadi.fi/in-english/>

⁴³ L'idée viendrait des Pays-Bas, à Woensel West, où chaque personne qui emménage dans le quartier s'engage à travailler durant deux ans au bénéfice de la communauté, en échange d'une compensation pour le paiement du loyer d'un montant de 100€. Depuis 2015 à Helsinki, un projet pilote de location d'appartements très abordables à destination des jeunes au sein d'une maison de retraite récolte un grand succès : en échange d'un loyer au moins deux fois moins cher que la moyenne, les jeunes voisins réservent cinq heures par semaine à la socialisation et à des activités avec les personnes âgées résidentes. Pour en savoir plus, voir <https://www.theguardian.com/society/2017/jun/21/young-people-renting-rooms-helsinki-care-home>

qui, en plus d'un logement, ont besoin de services d'accompagnement adaptés (comme par exemple des soins post-traumatiques). L'efficacité des solutions mises en œuvre pour lutter contre la privation de domicile parmi les jeunes dépend de l'adaptabilité, du

ciblage, de la transversalité et de la diversité de telles solutions. **Quelle que soit la situation, un logement stable et sécurisé est une condition essentielle et indispensable à l'insertion sociale et professionnelle et à l'acquisition de l'indépendance.**

CE QUI DOIT CHANGER : LES DROITS DES JEUNES N'ATTENDRONT PAS DEMAIN !

Dans le cadre de la stratégie de l'Union Européenne en faveur de la jeunesse, la Commission Européenne et les Etats membres doivent d'urgence prendre en charge la question des jeunes sans-domicile :

- En réservant une partie des fonds de la Garantie Jeunes pour le soutien et l'accompagnement des jeunes sans-domicile et en contrôlant dans quelle mesure ce dispositif s'adresse aux jeunes sans-domicile.
- En complétant la Garantie Jeunes avec une « Garantie de suivi » afin d'assurer un accompagnement de qualité pour la transition vers l'indépendance des jeunes sortant des services de protection de l'enfance. Une initiative de cette nature pourrait être inspirée par le système « aftercare » mis en place en Irlande.
- En garantissant que les réformes structurelles dans les Etats membres ne poussent pas les jeunes vers la privation de domicile, par exemple en utilisant le Semestre Européen pour décourager les politiques « stay at home » (« reste à la maison ») qui sont mises en place de manière peu judicieuse par certains gouvernements.
- En prenant des mesures garantissant une place pour les jeunes en situation de vulnérabilité dans les efforts de l'UE pour la promotion d'apprentissages et de formations de qualité.
- En s'assurant que le Corps Européen de Solidarité, dernier né des dispositifs de la Commission à destination des jeunes, propose des opportunités à tous les jeunes y compris ceux en situation de vulnérabilité, et priorise les défis sociaux urgents comme le sans-abrisme.

Dans le cadre de leurs politiques publiques nationales, les Etats membres doivent prendre en compte le caractère spécifique de la privation de domicile parmi les jeunes, et mettre en place des stratégies ciblées dotées de moyens financiers basées sur les droits humains⁴⁴.

⁴⁴ Le Guide « Les droits des jeunes n'attendent pas demain ! », élaboré par différentes organisations dont Canada Without Poverty, Vers un Chez-Soi Canada et la FEANTSA, a été traduit pour différents contextes européens, dont le contexte français. Il décrit les étapes principales à mettre en place pour une telle stratégie. Guide disponible en huit langues sur <http://www.feantsa.org/en/report/2016/12/07/youth?bcParent=27>.



**L'ACCÈS AU LOGEMENT DIGNE ET ABORDABLE EN EUROPE :
BOÎTES À IDÉES ET SOLUTIONS INNOVANTES**